



Programme de formation

Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

version 1 du 26/10/2022

Objectifs :

Encadrer et diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH, conseiller le chef d'établissement, établir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours, gérer le budget de service.

Public concerné et prérequis :

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations sécurité civile » conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent arrêté.

être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité

PSC1 de moins de deux an

SST ou PSE1 en cours de validité

Qualification des intervenants :

Préventionnistes, Chefs de service SSIAP 3, Moniteurs de secourisme

Moyens pédagogiques et techniques :

Théorie en salle, exercices pratiques, mises en situation

Fréquence des tests d'évaluation pendant la formation : 30% QCM - 30% Oral et 40% Ecrit

Notice de Sécurité

Durée :

24 heures.

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

PARTIE 1 : Le Feu et ses conséquences



Programme de formation

Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

version 1 du 26/10/2022

-
- Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- PARTIE 7 : Management de l'équipe de sécurité
- Séquence 1 : Organiser le service
 - Séquence 4 : Notions de droit civil et pénal
- PARTIE 8 : Le budget du service sécurité
- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service
 - Séquence 2 : Fonction achat
 - Séquence 3 : Fonction maintenance

Modalités d'évaluation des acquis :

Notice de sécurité QCM

Sanction visée :

Diplôme SSIAP3

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

2 Photos d'identité

Copie du PRV2

Copie de la carte SST ou de l'AFPS (valide moins de 2 ans), du PSC1 ou du PSE.
Photocopie recto verso lisible de votre carte d'identité ou passeport

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole
Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique



Programme de formation Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

version 1 du 26/10/2022

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Possibilité de faire appel à un interprète ou inter médiateurs pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Un tiers temps vous est accordé pour l'examen selon votre handicap.

Référente handicap : Mme ALSTERS Solenne 04 94 39 88 14

Contact :

Standard : 04 94 39 88 14

Mme Hanane AIT (Responsable pédagogique) et Mme Solenne Alsters (Responsable administrative) sont à votre écoute afin de vous accompagner dans vos démarches

Taux de réussite à la formation :

100 % de réussite

Taux de satisfaction de la formation :

100 % de satisfaction

Tarif :

Nous consulter